



## 10,7 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les caisses d'Allocations familiales

*Au 31 décembre 2006, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont versé des prestations à 10 715 600 allocataires, soit 55 500 de moins qu'en décembre 2005 (- 0,5 %). Cette diminution s'observe en Métropole où 10 263 500 allocataires ont perçu au moins une allocation (- 0,6 % par rapport à 2005) : elle résulte avant tout du recul du nombre des bénéficiaires d'aides au logement et, dans une moindre mesure, de celui des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI).*

*Dans les CAF des départements d'Outre-mer (DOM), la tendance est toujours à la hausse (+ 1,2 %) mais moins soutenue qu'en 2005. On y dénombre 452 100 allocataires.*

*Comme en 2005, on compte à la fin 2006, 29,5 millions de personnes couvertes par les CAF (conjointes et personnes à charge compris).*



**E**n 2006, le nombre d'allocataires diminue pour la première fois depuis 1998, année où avait été mis en place puis annulé le versement des Allocations familiales sous conditions de ressources.

On note surtout une baisse significative des bénéficiaires d'aides au logement (tableau 1). Ces prestations versées à plus de la moitié des allocataires des caisses d'Allocations familiales (CAF), impactent fortement les évolutions des effectifs. En 2006, ces aides ont été octroyées à 5 660 900 allocataires, soit 140 000 de moins qu'en 2005. Près d'un allocataire sur deux (49,4 %) perçoivent uniquement une prestation logement.

Le second facteur qui explique le recul du nombre d'allocataires, mais dans une moindre mesure, est le repli du revenu minimum d'insertion (RMI). Les bénéficiaires du RMI diminuent de 10 900 par rapport à décembre 2005, dont les trois quarts touchent uniquement cette prestation. Selon les données comptables, le montant total des prestations versées sur le champ CAF s'élève à 52,4 milliards d'euros pour l'année écoulée, soit 4,9 % d'augmentation. Cette hausse en dépit de la diminution des effectifs observée entre les mois de décembre 2005 et décembre 2006, résulte à la fois de la revalorisation des barèmes et du fait que les dépenses couvrent l'ensemble de l'année.

### **Fin de montée en charge du volet entretien de la PAJE**

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) termine sa montée en charge pour le volet entretien (allocation de base, primes naissance et adoption, complément libre choix d'activité).

90 % des bénéficiaires percevant au moins une prestation petite enfance sont dans le dispositif de la PAJE. Les 10 % restant sont des familles sans naissance ou adoption depuis janvier 2004 (date de la mise en place du dispositif PAJE) ayant des enfants âgés de 3 à 6 ans. Ces familles perçoivent à ce titre, l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) ou l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), aides pour le financement d'un mode de garde individuel qui existaient avant la PAJE.

Depuis 2004, le dynamisme de la natalité en France (831 000 naissances en 2006, 808 000 en 2005, 800 000 en 2004<sup>1</sup>) et les offres de la PAJE contribuent à une progression régulière du nombre d'allocataires percevant au moins une prestation petite enfance (+ 5,3 % en trois ans). Au 31 décembre 2006, 2 255 000 ménages sont dans ce cas, soit un allocataire sur cinq.

738 700 enfants nés au cours de l'année 2006 sont couverts par les prestations versées par les CAF, soit 90 % des naissances de l'année. Par rapport à 2005, le nombre d'enfants de rang 1 augmente de 2,4 %, soit autant de nouvelles prestations petite enfance versées.

L'allocation de base et les primes de naissance et d'adoption de la PAJE [en remplacement de l'allocation pour jeune enfant (APJE)] sont versées sous conditions de ressources dès la première naissance ou adoption. L'impact du relèvement du plafond de ressources de 37 % par rapport à celui existant pour l'APJE se perpétue au fur et à mesure du remplacement de cette prestation. Au 31 décembre 2006, 1 864 600 allocataires bénéficient de la prime de naissance ou de l'allocation de base.

### Création du complément optionnel de libre choix d'activité

La PAJE a également permis aux parents d'un premier enfant de cesser ou de réduire leur activité et de bénéficier d'une aide financière au même titre que les familles plus nombreuses, mais pour une durée maximale de six mois.

Au 31 décembre 2006, 38 900 parents d'un seul enfant bénéficient ainsi du complément libre choix d'activité (CLCA) sur un total de 586 600 bénéficiaires de ce complément. Versée sans conditions de ressources, la prestation s'échelonne en 2006 de 132 euros pour

une durée de travail comprise entre 50 et 80 % si l'allocataire ouvre droit à l'allocation de base, à près de 522 euros pour une cessation totale d'activité sans versement de l'allocation de base.

En juillet 2006, un nouveau volet a été introduit dans le dispositif du complément libre choix d'activité avec la création du complément optionnel de libre choix d'activité [COLCA (encadré 1)]. Proposé aux familles composées d'au moins trois enfants, pour une durée d'un an maximum à compter de la naissance du dernier enfant, le COLCA s'élève à 759 euros pour les allocataires ne bénéficiant pas de l'allocation de base, 588 euros pour les autres.

**Tableau 1 - Allocataires des prestations légales en métropole et dans les DOM en 2006**



	Métropole		DOM	
	Effectifs	% d'évolution sur un an	Effectifs	% d'évolution sur un an
<b>Total nombre allocataires</b>	<b>10 263 465</b>	<b>-0,6</b>	<b>452 095</b>	<b>1,2</b>
<b>Nombre total d'enfants</b>	12 754 037	0,3	591 875	0,8
<b>Nombre de personnes couvertes</b>	28 244 776	-0,1	1 212 143	0,9
<b>Entretien des Enfants</b>				
• Allocations Familiales	4 353 763	0,4	265 453	1,2
. dont forfait allocations familiales	1 12 397	-2,3	6 026	-3,5
. dont majorations de + de 11 ans	1 607 774	-0,5	91 909	-0,1
. dont majorations de + de 16 ans	651 366	-1,0	60 395	3,9
• Complément Familial	796 457	-2,0	33 845	-4,1
• Allocation de rentrée scolaire	2 667 995	-1,7	168 136	-1,1
dont familles 1 enfant sans autre prestation	204 396	-1,2	182	25,5
<b>Naissance Jeune Enfant</b>				
• Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	1 948 142	41,3	78 757	39,4
. dont primes naissance/adoption	52 388	0,2	2 223	5,0
. dont allocation de base	1 749 620	42,0	75 231	40,4
. dont Complément Libre Choix d'Activité	578 241	47,4	9 017	49,9
. dont Complément Mode de Garde "assistante maternelle"	459 896	62,3	2 223	59,4
. dont Complément Mode de Garde "garde à domicile"	33 381	63,2	465	57,6
. dont Complément Mode de Garde "structure"	1 326		2	
• Allocation de Garde d'Enfant à Domicile	23 009	-33,6	95	-3,1
• Aide à la Famille pour l'Emploi Ass. Maternelle	220 070	-41,8	353	-62,4
<b>Monoparentalité</b>				
• Allocation de Parent Isolé	189 876	4,9	26 402	10,9
• Allocation de Soutien Familial	592 370	0,2	91 615	1,7
<b>Logement</b>				
• Allocation Logement Familiale	1 088 707	-0,9	110 763	-0,6
• Allocation Logement Sociale	2 014 880	-2,4	61 124	0,9
• Aide Personnalisée au Logement	2 385 445	-3,3		
<b>Invalité</b>				
• Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	142 115	12,4	5 220	1,3
• Allocation Journalière de Présence Parentale (+APP)	4 393	12,6	28	-26,3
• Allocation Adultes Handicapés	745 136	0,5	27 160	1,5
• Compléments d'AAH	166 674	2,9	3 350	14,4
. dont Ancien Complément AAH	7 911	-43,4	72	-30,8
. dont Majoration Vie Autonome	111 039	-9,4	2 584	-3,5
. dont Garantie de ressources Personnes Handicapées	47 724	87,3	694	378,6
<b>Précarité</b>				
• Revenu Minimum d'Insertion	1 101 372	-0,9	154 177	-0,6
• Revenu de solidarité			10 991	10,3
<b>Autres</b>				
• Allocation Différentielle (*)	9 934	-3,6		

Source : CNAF - fichier FILEAS.  
(\*) Il s'agit de travailleurs frontaliers.

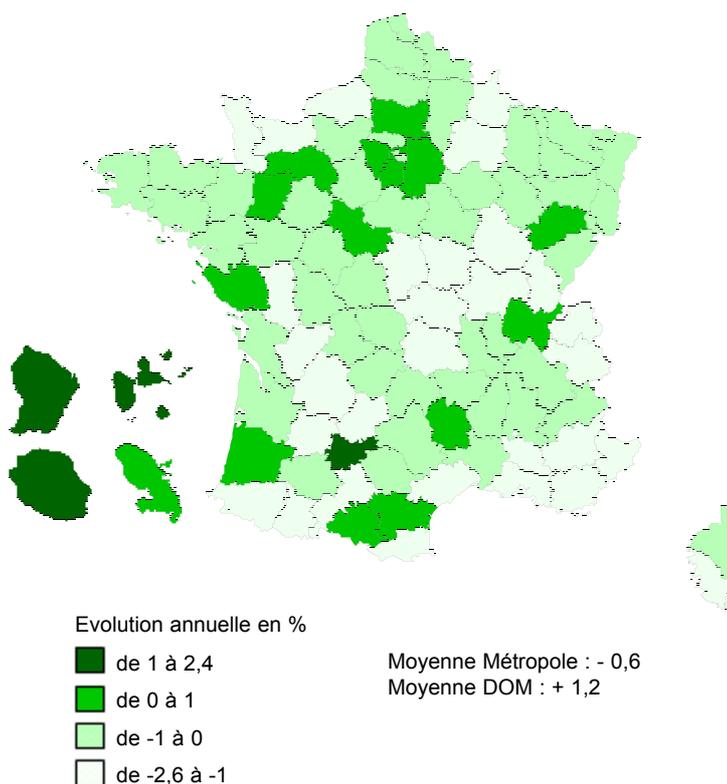
En 2006, 159 000 enfants de rang 3 ou plus sont nés parmi les familles allocataires des CAF et on dénombre 700 bénéficiaires du COLCA au 31 décembre 2006. Le complément libre choix de mode de garde (CMG) a permis une meilleure solvabilisation des familles<sup>2</sup>. 462 100 parents bénéficient du complément pour l'emploi d'une assistante maternelle et 33 800 pour une garde d'enfants à domicile. Fin décembre 2006, il reste 220 400 parents dont le benjamin est âgé de 3 à 6 ans, bénéficiant de l'AFEAMA et 23 100 de l'AGED. Le dynamisme de la fécondité et de la montée en charge de la PAJE entraîne une hausse des dépenses dédiées à la petite enfance de l'ordre de 10 % sur un an. L'augmentation des naissances a également un impact sur le nombre de bénéficiaires des allocations familiales (+ 20 000 allocataires soit 0,4 % de plus qu'en 2005), qui sont versées sans conditions de ressources aux familles ayant plus de deux enfants en Métropole (à partir du premier enfant dans les DOM). Le nombre des bénéficiaires du complément familial diminue tendanciellement en lien avec la baisse du nombre de familles de plus de 3 enfants<sup>3</sup>.

### Baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement

Sur l'ensemble de la France, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement fléchit de 2,4 %. Il s'agit de 140 000 allocataires de moins qu'en 2005 dont environ 94 000 perçoivent une aide au logement sans autre prestation. Pour l'aide personnalisée au logement (APL) et l'allocation de logement à caractère familial (ALF), cette diminution est très marquée chez les couples ayant au moins un enfant ou une personne à charge. L'ALF baisse de 0,8 %, l'ALS (allocation logement sociale) de 2,3 % et l'APL de 3,3 %. De moins en moins d'allocataires sont accédants à la propriété (- 3,8 % en ALF à - 16,4 % en APL).

La forte diminution de l'APL accession résulte également de la substitution des prêts à taux zéro aux prêts conventionnés, les premiers n'ouvrant pas accès à cette aide. Le recul du nombre de bénéficiaires d'une allocation logement est moins important dans le parc locatif (- 1,6 % qui recouvre une légère hausse de + 0,1 % en ALF et une diminution plus nette de 2,1 % en APL). La baisse globale du nombre des bénéficiaires des aides au logement est à relier en premier lieu à leur non-revalorisation depuis septembre 2005, celle-ci intervenant en janvier 2007 (revalorisation de + 2,8 % des plafonds de loyer et du loyer de référence servant au calcul de l'aide, de 1,8 % du forfait charges).

### Carte 1 - Evolution du nombre d'allocataires des CAF par département entre décembre 2005 et décembre 2006 (en %)



Source : CNAF, fichier FILEAS.

Note : Le nombre d'allocataires des CAF a diminué dans 79 des 100 départements français. La tendance globale est à la baisse sauf dans les DOM et la majorité des départements d'Ile-de-France (hormis Paris et le Val-de-Marne). Le Tarn et Garonne, les Landes, la Vendée sont les départements métropolitains qui voient leurs effectifs d'allocataires le plus augmenter. A l'inverse, la diminution est particulièrement forte dans les départements du pourtour méditerranéen (à l'exception de l'Aude et du centre-est de la France).

On note par ailleurs que la révision à la baisse du seuil de versement minimum à un allocataire ouvrant droit à une des trois aides au logement (passage de 24 à 15 euros) est effective en janvier 2007.

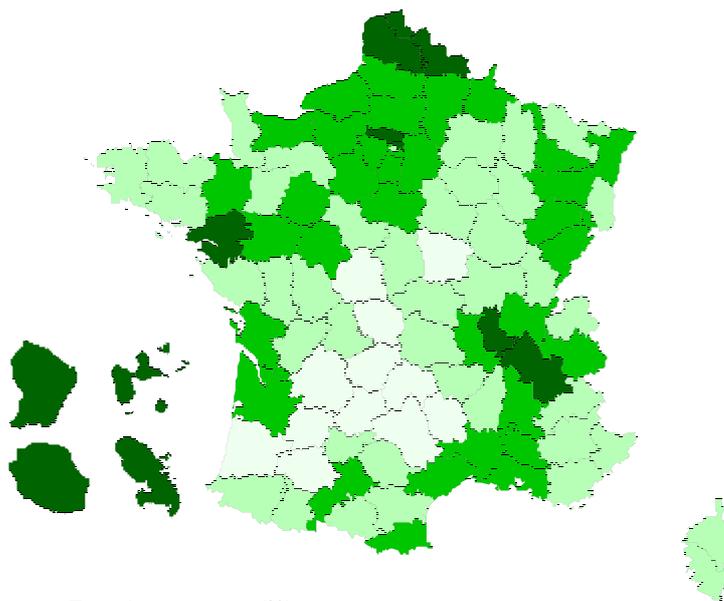
### Encadré 1

#### Les principales modifications législatives survenues au cours de l'année 2006

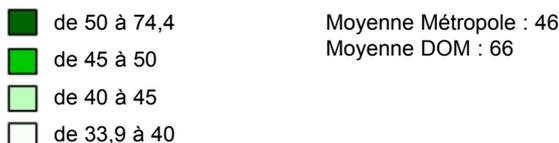
- La mise en application de la **nouvelle loi de retour à l'emploi** (primes de retour à l'emploi de 1 000 euros et intéressement à la reprise d'activité pour les allocataires du RMI et de l'API), à compter du 1er octobre 2006 ;
- La possibilité offerte aux familles composées de trois enfants et plus d'opter pour un congé parental plus court (jusqu'au 1 an de l'enfant) mais davantage rémunéré, le **complément optionnel de libre choix d'activité** (COLCA), pour les enfants nés à partir du 1er juillet 2006. 700 parents ont choisi cette option au 31 décembre ;
- La création du **contrat de responsabilité parentale**, et la possible suspension de tout ou partie des Allocations familiales et du complément familial en cas de refus ou de non-respect des termes du contrat, afin de lutter contre l'absentéisme et les troubles dans l'établissement scolaire. Aucun cas de suspension n'est répertorié depuis le 2 septembre 2006, date de parution au journal officiel du décret ;
- La réforme de l'allocation d'éducation spéciale (AES), remplacée par l'**allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH) ;
- Une majoration accordée aux personnes isolées bénéficiant d'un complément AEEH (deuxième à sixième catégorie) en cas de cessation, réduction d'activité ou de recrutement d'une tierce personne. Son montant va de 47,82 euros pour un enfant en complément AEEH de deuxième catégorie à 393,62 euros pour un enfant en sixième catégorie ;
- Le remplacement de l'allocation de présence parentale (APP) par l'**allocation journalière de présence parentale** (AJPP), à partir du 1er mai 2006. L'AJPP offre plus de flexibilité aux parents qui interrompent leur activité pour s'occuper de leur enfant handicapé ou accidenté (limite de 310 allocations journalières en 3 ans) ;
- La fin de trois des anciennes prestations petites enfance : l'allocation pour jeune enfant (APJE), l'allocation parentale d'éducation (APE)<sup>6</sup>, l'allocation d'adoption (AAD) ;
- La création de l'**allocation d'installation étudiante** (ALINE), une prime forfaitaire de 300 euros versée aux étudiants boursiers qui bénéficient d'une aide au logement pour la première fois. 65 000 primes versées depuis sa mise en place au 1er juillet 2006.



## Carte 2 - Personnes couvertes par les CAF pour 100 habitants de chaque département au 31 décembre 2006 (en%)



Taux de couverture (%)



Source : CNAF, fichier FILEAS / INSEE (estimation au 01/01/2005, 01/01/2006 pour les DOM).

Note : Une personne couverte par les CAF peut être un allocataire (titulaire du dossier), son conjoint, ses enfants, ou toute autre personne à charge au sens de prestations versées. En Métropole, les départements les plus peuplés sont aussi les plus couverts par les CAF excepté Paris, dont le taux de couverture est de 40 %. Les départements les plus couverts sont les départements de la région Nord-Pas-de-Calais, la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise, le Rhône, l'Isère et la Loire-Atlantique. Dans les DOM, deux habitants sur trois sont couverts par les CAF.

Selon nos estimations, les CAF ont versé 178 000 aides au logement de plus en janvier 2007 qu'en décembre 2006 : on note que l'impact de l'abaissement du seuil de versement de 24 à 15 euros touche environ 100 000 ménages (260 000 droits à l'aide au logement ont un montant inférieur au seuil en décembre 2006, 150 000 en janvier 2007).

La modification des règles d'abattements ou de neutralisation a conduit à une diminution de la part des allocataires qui bénéficient de ce dispositif<sup>4</sup>. On remarque en effet que 10,9 % des bénéficiaires d'une aide au logement sont concernés en 2006 par un abattement ou une neutralisation de ressources pour situation de chômage contre 12,4 % des allocataires un an auparavant, soit une différence de 80 000 allocataires dans cette situation.

### ■ Notes

- (1) Bilan démographique 2006, INSEE.
- (2) Les effets de la PAJE sur le salaire des assistantes maternelles, *l'e-ssentiel* n° 57.
- (3) Les familles nombreuses sont moins nombreuses, *l'e-ssentiel* n° 55.
- (4) Depuis janvier 2006, deux mois de chômage total sont nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un abattement de ressources.
- (5) Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2006, *l'e-ssentiel* n° 59.
- (6) Le droit à l'APE persiste en cas de naissances multiples d'au moins trois enfants.

### ■ Pour en savoir plus

- Blanpain N., *Les conditions de vie des familles nombreuses*, *Etudes et résultats*, 2007, n° 555.
- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E., *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2006*, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 59, et *Etudes et Résultats*, 2007, n° 561.
- Clément J., Mathieu F., Robert M.-J. Salesses C et Tomasini M., *Près de 10,8 millions d'allocataires bénéficient de prestations versées par les caisses d'Allocations familiales*, *l'e-ssentiel*, 2005, n°49.
- Mahieu R., *La PAJE après 18 mois de montée en charge*, *l'e-ssentiel*, 2005, n° 42.
- Marical F., *Les effets de la PAJE sur le salaire des assistantes maternelles*, *l'e-ssentiel*, 2007, n°57.
- Nicolas M., *Les familles nombreuses sont moins nombreuses*, *l'e-ssentiel*, 2006, n°55.
- Richet-Mastain L., *Bilan démographique 2006*, *Insee Première*, 2007, n° 1118.

Dans les départements d'Outre-mer (DOM), le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement est stable.

### Diminution des bénéficiaires du RMI et progression des allocataires de l'API

Pour la troisième fois depuis sa création en 1988, le nombre de bénéficiaires du RMI est en baisse<sup>5</sup> (- 0,9 % soit 1,26 millions d'allocataires à la fin 2006). Corrélaté à l'amélioration du marché du travail depuis un an, le recul des bénéficiaires concerne surtout les allocataires âgés de moins de 40 ans et se traduit par une diminution des demandes d'ouverture de droit au cours de l'année 2006. L'évolution des bénéficiaires du RMI reste contrastée géographiquement. Près de 2,5 millions personnes sont couvertes par la prestation, en tenant compte des conjoints et des enfants à charge. En Métropole, 3,5 % de la population est couverte par le RMI, 19,8 % dans les DOM. Le nombre de bénéficiaires d'allocation de parent isolé (API) progresse de 4,9 % en Métropole et de 10,9 % dans les DOM. Cette dernière augmentation est due en partie à l'alignement des barèmes sur ceux de la Métropole. Ainsi, une part des familles monoparentales, anciennement bénéficiaires du RMI, perçoivent l'API.

### Invalidité - handicap : forte augmentation du nombre de bénéficiaires des aides pour l'enfance

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est versée à 147 300 familles, soit une augmentation annuelle de 12 %. L'allocation journalière de présence parentale progresse dans les mêmes proportions par rapport à l'allocation de présence parentale (APP), et bénéficie à 4 400 allocataires. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) se stabilise en 2006 (+ 0,5 %) après deux années de hausse sensible (2 % en 2005, 2,7 % en 2004). Globalement le nombre de bénéficiaires percevant au moins un complément AAH (majoration pour vie autonome, garantie de ressources aux personnes handicapées et ancien complément d'AAH) augmente de 3,1 %. Parmi les 772 300 bénéficiaires de l'AAH, 266 000 touchent un montant d'allocation réduit. Trois bénéficiaires sur 10 ont un taux de handicap compris entre 50 et 79 %.

**Pierre Collinet** ■  
**Françoise Mathieu** ■  
**Marie-José Robert** ■  
**Chantal Salesses** ■

Département des statistiques, des prévisions et des analyses - CNAF

Directeur de la Publication  
 Philippe Georges  
 Directrice de la rédaction  
 Hélène Paris  
 Directrice-adjointe de la rédaction  
 Delphine Chauffaut  
 Rédactrice en chef et abonnements  
 Lucienne Hontarrede  
 Secrétaire de rédaction  
 Patricia Christmann  
 Maquettiste - mise en page  
 Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnafr.fr  
 Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle  
 75685 Paris Cedex 14 Tél. : 01 45 65 52 52  
 N° ISSN : 1638 - 1769